

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT** un examen des marges bénéficiaires maximales des grossistes et des coûts de livraison pour l'essence et les autres produits pétroliers

**ORDONNANCE**

**ATTENDU QUE** la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) a retenu les services de l'entreprise Gardner Pinfold Consultants Inc. (Gardner Pinfold) pour qu'elle formule une recommandation sur la question de savoir si les marges bénéficiaires des grossistes et les coûts de livraison actuels pour l'essence et les autres produits pétroliers devraient être modifiés et, si oui, de combien ;

**ATTENDU QUE** la Commission a reçu un rapport de Gardner Pinfold qui peut maintenant être consulté sur le site Web de la Commission sous l'instance 341 ;

**ATTENDU QUE** la Commission a tenu une audience de procédure, donnant ainsi aux parties intéressées l'occasion de transmettre leurs commentaires, y compris des commentaires sur la question de savoir si cette instance devrait être poursuivie ;

**ATTENDU QU'**aucun grossiste n'a fourni de données à Gardner Pinfold et ne s'est engagé à présenter des éléments de preuve dans le cadre de cette instance ;

**ATTENDU QUE** la Commission a examiné avec attention les renseignements au dossier et les soumissions déposées ;

**POUR CES MOTIFS, IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :**

L'instance 341 est rejetée.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick, ce 13<sup>e</sup> jour de septembre, 2017.

**PAR LA COMMISSION**



Kathleen Mitchell  
Greffière en chef

Commission de l'énergie et des  
services publics du Nouveau-Brunswick  
C.P. 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John, (N.-B.), E2L 4Y9

Téléphone : (506) 658-2504

Sans frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : (506) 643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)